



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERCERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	Arrivée.		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —		

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 18 Juin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin.

Les funérailles de l'amiral Courbet

M. Baudry-d'Asson. — J'ai l'honneur de déposer une proposition tendant à ce qu'il soit fait à l'amiral Courbet des funérailles nationales. Je demande l'urgence, mais je ne réclame pas que l'amiral soit enterré au Panthéon. La place d'un chrétien n'est pas dans un édifice dont on a chassé Dieu. (Vifs applaudissements à droite).

M. le ministre de la guerre. — Le gouvernement avisera quand le moment sera venu. (Bruit).

Il faut tenir compte des dispositions particulières qu'a pu laisser l'amiral et des intentions de la famille. (Mouvements divers).

M. de Mahy. — La Chambre peut laisser de côté les motifs exposés par M. Baudry-d'Asson ; mais elle doit voter les funérailles nationales. (Applaudissements).

Je demande l'urgence. Une demande de ce genre ne peut être ajournée. La France ne peut se dispenser de rendre un hommage public à l'amiral. (Nouveaux applaudissements).

M. le ministre de la guerre. — Le gouvernement repousse l'urgence. (Bruit).

M. de Mahy. — Alors, c'est une fin de non-recevoir ? (Très bien).

M. le ministre de la guerre. — Ce n'est pas ce que j'ai dit. (Bruit).

M. de Mahy. — Vous n'en avez pas moins demandé l'ajournement.

Voix : oui ! oui !

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur. — Les intentions du gouvernement sont celles de la Chambre, mais il faut savoir quelles sont celles du défunt.

M. de Mahy. — Je maintiens que la Chambre doit décerner à l'amiral Courbet des funérailles nationales ; cette récompense suprême est indépendante de la volonté de l'amiral. Le sentiment unanime de la Chambre est que les funérailles sont dues. Il faut les voter par acclamation. (Applaudissements répétés).

La déclaration d'urgence de M. Baudry-d'Asson est repoussée par 292 voix contre 94. (Bruit et protestations).

La loi du recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi du recrutement.

M. le Président. — Nous en sommes restés à l'article 20 (dispositions relatives aux élèves de Saint-Cyr, de l'école polytechnique et de l'école forestière).

M. Lenient. — J'ai l'honneur de présenter un amendement portant qu'après une année complète de service actif, les élèves des Ecoles supérieures et des Facultés de l'Etat pourront être autorisés à suivre les cours, en restant toujours incorporés, jusqu'à l'expiration de trois ans.

M. le ministre de la guerre. — Il faudrait alors étendre l'amendement à toutes les professions qui demandent de l'intelligence. On aurait comme résultat le maintien de la situation actuelle avec tous ses inconvénients.

L'amendement Lenient est repoussé par 282 voix contre 145.

M. Raymond développe un amendement tendant à assimiler les élèves des écoles militaires à ceux de l'école normale supérieure, des arts et métiers, des mines, de l'école centrale des arts et manufactures, à l'école des hautes études commerciales.

L'amendement de M. Raymond est repoussé par 261 voix contre 183. (Bruit).

M. Ballue, interrompant, est rappelé à l'ordre.

L'article 20 est adopté par 283 voix contre 123. Sont également adoptés les articles 21 à 27, traitant des conditions d'ajournement, des conditions et formalités de dispenses de sursis d'appel et du service pour les dispensés.

M. le Président. — Nous arrivons à la troisième section du projet (révision des lois sur le recrutement cantonal).

M. Garnier, sur l'article 28 qui traite de la composition du conseil de révision, dit : Je demande que le conseil de révision reste constitué comme il l'a été par les lois antérieures.

L'amendement Garnier est repoussé. L'article 28 est adopté.

La caisse des écoles

M. Jules Roche. — J'ai l'honneur de déposer un rapport concluant à l'émission de 320 millions d'obligations, nécessaire à l'alimentation des caisses d'écoles et des chemins vicinaux.

M. de Soubeyran. — Ce projet sera-t-il discuté

de suite, en dehors du budget ?

M. Roche. — Le gouvernement insiste pour l'urgence, afin qu'on le discute le plus tôt possible.

M. Lockroy. — La discussion de ce projet peut devenir une occasion de discussion générale du budget. Je demande à la Chambre de décider qu'à la discussion générale du budget, on discutera sur ce projet. (Bruit).

M. le Président. — Je ferai remarquer que la Chambre n'est pas appelée en ce moment à fixer l'ordre du jour. On règlera la question plus tard.

La Chambre, après des observations de MM. Daynaud et Sadi-Carnot, décide que le projet d'emprunt sera discuté lundi.

SÉNAT

Séance du 16 juin.

La mort de l'amiral Courbet

M. Brisson, président du conseil, a prononcé l'allocution suivante :

« Le Sénat connaît la mort de l'amiral Courbet. Certainement, chacun de vous a lu, ce matin, la communication faite, hier, à la Chambre des députés, par le ministre de la marine, communication qui restera comme pour bien montrer qu'il n'est tels que les braves pour faire avec simplicité l'éloge des héros. (Très bien ! — Applaudissements).

« Que pourrais-je ajouter, Messieurs, qui ne fût au-dessous de notre émotion ! On l'a dit déjà, et si bien : l'amiral Courbet aura été à la peine et n'aura pas reçu l'accueil triomphal que lui ménageait la patrie. (Très bien ! très bien ! Vives marques d'approbation sur tous les bancs).

« Une âme courageuse, a dit Bossuet, sait demeurer maîtresse du corps qu'elle habite. Nul ne l'avait mieux prouvé que l'illustre amiral. Mais ne vivant que pour son pays, il semble qu'après nous avoir assuré la victoire et la paix, Courbet ait comme dédaigné de commander à son mal. Il est enlevé à la fois à notre reconnaissance et à notre espérance. (Adhésion unanime).

« N'y a-t-il pas d'ailleurs, messieurs, de ces existences faites de sacrifices qui s'éteignent sans avoir reçu toute leur récompense et qui n'en apparaissent, aux yeux de la postérité, que comme plus pures et plus achevées par cela même. (Nouvelles et vives approbations).

Et, se tournant vers deux placés bourgeois qui s'avouaient tranquillement les plaisirs du carambolage :

— Messieurs, leur demanda-t-il, voudriez-vous avoir la bonté de nous prêter le billard pour une partie qui ne durera pas plus de cinq minutes ?

En effet, moins de cinq minutes plus tard, — des officiers qui se trouvaient là ayant prêté leurs épées, le capitaine tombait sur le tapis de drap vert, l'épaule traversée par l'épée du Gascon, lequel, en souriant, interrogeait l'assistance :

— Le coup est bon, n'est-ce pas ? Je m'en rapporte à la galerie.

Pendant ce temps, madame Mazerolles s'était rendue chez sa bru. Elle y avait trouvé le père de celle-ci. L'explication fut nette, courte, mais orageuse. Madame Mazerolles était d'autant plus irritée, qu'elle pouvait se reprocher jusqu'à un certain point de n'avoir pas pris, pour garantir son fils d'une telle mésaventure, toutes les précautions que lui commandait la prudence. Aussi l'ex-limonadière parla-t-elle à l'épouse coupable un langage haut, cru et salé, — et M. de Lignières Savonières ayant cherché à s'interposer :

— Monsieur le baron, lui riposta vertement la brave dame, m'est avis que vous êtes un vieux coquin, comme je suis une vieille bête, — et que nous méritons, tous deux, moi, le bonnet d'âne, et vous le fouet, pour avoir manigancé et consenti un pareil mariage...

Puis, comme le gentilhomme regimbait sur le mot, l'ancienne blanchisseuse poursuivait avec un redoublement de véhémence imagée :

— Il y a eu tromperie sur la qualité de l'objet vendu et acheté. Par ainsi, reprenez la marchandise. En d'autres termes et en bon français : faites de votre fille tout ce qu'il vous plaira, —

« Le dernier sceau de la gloire de Courbet aura été, du moins, de réunir toutes les âmes dans le même sentiment, de faire battre tous les cœurs français à l'unisson. (Applaudissements prolongés.) Vous voudrez, sans doute, messieurs les sénateurs, en levant votre séance, vous associer au deuil de la marine, de l'armée, de la nation entière.

« Mais nous honorerions mal Courbet s'il ne se mêlait à notre douleur un juste orgueil que doivent inspirer à la France de tels serviteurs, et si nous ne partageons la confiance inébranlable qu'il avait dans l'avenir de la patrie. » (Triple saïve d'applaudissements.)

M. Le Royer, président du Sénat, a pris ensuite la parole.

« Le président du conseil, a-t-il dit, vient d'imprimer avec trop d'éloquence le sentiment unanime du Sénat, pour que je puisse y ajouter un seul mot. Rendons hommage, en levant notre séance, à la mémoire du brave marin qui est mort victime de son devoir, enveloppé glorieusement dans le drapeau national. » (Très bien ! — Applaudissements sur tous les bancs.)

Le Sénat se sépare, en proie à une vive émotion. La séance est renvoyée à demain.

L'amiral Courbet

Courbet (Amédée-Anatole-Prosper), né le 26 juin 1827, à Abbeville. Entré à l'École polytechnique en 1847, il était aspirant le 1^{er} octobre 1849, enseigne le 2 décembre 1852, lieutenant de vaisseau le 29 novembre 1856, capitaine de frégate le 14 août 1866, capitaine de vaisseau le 11 août 1873, contre-amiral le 18 septembre 1880.

L'amiral-Courbet était à la tête de l'escadre d'Extrême-Orient lorsque, à la nouvelle de la mort du commandant Rivière (le 19 mai 1883), le gouvernement lui confia la conduite des opérations de terre et de mer au Tonkin.

Après avoir bombardé Hué (août 1883), ce qui amena la signature du traité du 25 août, l'amiral Courbet se rendit à Hanoï. Il quitta cette

des choux, des raves, si vous voulez, — voire même une honnête femme, ce qui me paraît difficile... Pour ma part, je remporte mon Charlot à Paris...

— Permettez, s'exclama le baron, vous ne sauriez désunir un ménage de votre propre autorité... Les tribunaux n'ont pas prononcé... Une femme a le droit de suivre son époux...

L'ex-limonadière le regarda en face :

— Combien voulez-vous nous vendre une séparation à l'amiable ?

Le baron dressa l'oreille, Madame Mazerolles continua :

— Je ne veux ni discussion, ni tapage, ni procès. Cela dérangerait mes digestions, d'abord. Et puis à quoi bon graisser la langue des avocats pour se faire dire des sottises ?... Je ferai à votre fille une pension convenable... Dix mille livres, est-ce assez ?... Mon fils et moi, nous ne saurions payer trop cher le bonheur de ne plus entendre parler d'elle...

M. de Lignières cligna de l'œil et baissa la voix pour ne pas éveiller l'attention de Sabine, qui, la tête dans ses mains, s'efforçait de pleurer :

— Y a-t-il une commission ? demanda-t-il.

— Un trimestre de cette pension réglé d'avance.

Le gentilhomme fit mine de baisser le bout des doigts de son interlocutrice :

— Chère madame, s'écria-t-il avec une satisfaction non équivoque, vous avez le verbe un peu vif... Mais vos raisonnements sont excellents, — et l'affaire peut s'arranger...

Et l'affaire, en effet, s'arrangea sur cette base. Le lendemain, madame Mazerolles quittait Dijon, ramenant Alexandre et Charles. Le premier, — par bonheur, — guérit vite de sa blessure. Le second se consola plus promptement encore de sa catastrophe conjugale. Six mois

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

15

LA BELLE LIMONADIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

VI

AFFAIRES DE FAMILLE.

Les deux époux, après avoir passé la lune de miel à Paris, — où l'ex-limonadière les avait bourrés de caresses, de cadeaux et de plaisirs, — étaient revenus habiter Dijon momentanément. Charles Mazerolles devait y terminer son stage. Après quoi, on lui achèterait un office dans la capitale ou aux environs. En attendant, tandis que monsieur paperassait, grossoyait, minait avec ardeur en l'étude de son avoué, s'occupait de son flageolet, ou s'absorbait dans ses collections, madame tenait maison, recevait, se prodiguait, courait les champs en amazone, les spectacles en dilettante, les bals masqués en domino et les promenades en femme découverte et coquette à la fois, avide de faire prendre l'air à ses toilettes et à ses attraits.

Cette oisiveté dorée, cette atmosphère d'aventures ne pouvaient qu'accroître chez elle, développer et pousser à l'extrême les goûts de désordre et de plaisir qu'elle tenait de la nature.

ville le 13 décembre pour marcher sur Son-Tay qu'il emportait d'assaut le 17 décembre.

Après la prise de Bac-Ning, conséquence naturelle des opérations de l'amiral Courbet, par le général Millot le 12 mars 1884, vinrent les préliminaires de Tien-Tsin (11 mai 1884).

A la même époque (juin), l'amiral Courbet prenait le commandement des deux divisions navales du Tonkin et de la Chine. C'est en cette qualité, qu'après l'attentat de Bac-Lé, l'amiral recevait ordre de se saisir d'un gage.

Il avait été nommé vice-amiral le 1^{er} mars 1884.

Le 5 août, le contre-amiral Lespès, lieutenant de l'amiral Courbet, occupait Kélong dans l'île Formose. Le 23 août, le vice-amiral, commandant en chef, entra dans la rivière de Fou-Tchéou.

Chacun a encore présent à la mémoire cette bataille de cinq jours, qui eut pour résultat la destruction de l'arsenal de Fou-Tchéou, et de nombreux ouvrages qui en défendaient l'approche.

Rappelons-nous encore le blocus Taï-Wan, capitale de Formose; la pénible croisière pour empêcher l'introduction du riz dans les ports de l'empire chinois; enfin, la prise des îles Pescadores.

L'amiral Courbet était grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, et officier de l'instruction publique.

Les derniers moments

Le *Gaulois* raconte que l'amiral Courbet s'est senti subitement indisposé dans la nuit du 9 au 10 juin. Il fit appeler M. Doué, médecin en chef de l'escadre.

Le mal s'aggravant rapidement, il fut administré par l'abbé Rogel.

Quatre personnes assistaient à ses derniers moments : MM. Maigret, Foret et Parrayon, capitaines de frégate ou de vaisseau, et Habert, enseigne.

La dépouille mortelle

Le ministre de la marine a envoyé, mardi matin, une dépêche à l'amiral Lespès lui donnant l'ordre de faire partir immédiatement le *Bayard* portant les restes de l'amiral Courbet. Le *Bayard*, qui portait le pavillon de l'amiral Courbet, va faire route pour Toulon où il doit arriver dans le plus bref délai possible, ne s'arrêtant que pour les escales indispensables au ravitaillement du charbon et des vivres.

Le *Bayard* est commandé par le capitaine de frégate Maigret. Normalement, le *Bayard* devra être à Toulon du 25 au 28 juillet.

Le corps de l'amiral Courbet a été embaumé et placé dans le salon du *Bayard*, transformé en chapelle ardente.

L'amiral Courbet est le cinquième chef de nos forces navales qui, depuis deux ans, ait succombé en mer, en possession d'un commandement important.

plus tard, vous l'auriez profondément étonné en lui remémorant qu'il avait été amoureux, marié et... malheureux.

Tout ce que nous venons de raconter s'était passé en 1818. Jusqu'à la fin de 1822, Sabine et le baron ne donnèrent point signe d'existence. La pension convenue leur était régulièrement servie. Ils ne paraissaient rien exiger davantage. Mais, dans le mois de décembre qui précéda le crime, l'avoué, — car Charles Mazerolles, alors âgé de trente-deux ans, venait de traiter d'une étude d'un rapport assez considérable, sise rue de Tournon, non loin du logis Thorillon — l'avoué reçut de sa femme plusieurs lettres fort expansives dans lesquelles celle-ci sollicitait avec instance un rapprochement, une entrevue. La jeune femme, chassée de Dijon par le scandale, s'était réfugiée, écrivait-elle, dans une bourgade des environs, où elle vivait dans l'isolement, le repentir et le chagrin. Son père la volait et la maltraitait à outrance. Elle réclamait Paris, son mari, le pardon comme un prisonnier en cellule réclame une bouffée d'air libre et un rayon de soleil!

Incapable de prendre une décision dans son for intérieur, le cadet des Mazerolles communiqua à sa mère la requête de Sabine. Or, autant l'ex-limonadière mettait de spontanéité à faire du bien à ceux qui lui étaient sympathiques, autant elle apportait d'entêtement inexorable dans ses antipathies envers les gens dont elle croyait avoir à se plaindre. C'était plus que de l'antipathie qu'elle ressentait pour sa bru : c'était une haine exaspérée, tenace, inflexible. Le temps avait passé dessus sans l'atténuer ni l'amoindrir. Ce que la rancuneuse dame ne pouvait pardonner à l'épouse de son fils, c'était moins l'affront fait à l'honneur de ce dernier que le défaut de clairvoyance dont elle, mère, s'était rendue quasi coupable dans la conclusion expéditive de ce mariage malheureux, et le trouble momentané

Une manifestation à Paris

Un groupe d'une centaine de personnes est allé dans la soirée, sur la place de la République, déposer une couronne au pied de la statue de la République, en l'honneur de l'amiral Courbet; cette manifestation a attiré une foule considérable et un pèlerinage patriotique a duré jusqu'à minuit devant la statue.

A Toulon

A l'occasion de la mort de l'amiral Courbet, les vaisseaux sur rade ont mis leurs pavillons en berne.

Une profonde émotion règne dans le monde maritime.

A Abbeville

La nouvelle du décès de l'amiral Courbet a causé ici la plus grande consternation. La population tout entière est dans le deuil et est profondément affectée de la mort de son illustre concitoyen.

L'amiral Courbet est né rue de l'Hôtel-de-Ville. Son père était un notable commerçant. Il perdit très jeune ses parents et fut élevé avec un grand dévouement par sa sœur aînée, M^{me} veuve Cornet, seule survivante de la famille.

Revue des Journaux

Le Figaro :

Le corps de l'amiral Courbet nous reviendra dans quelques semaines. La France fera de magnifiques funérailles à ce héros. Mais elle coûte cher, la politique coloniale ! La France y perd le meilleur de son sang.

Le Gaulois :

La perte d'un tel serviteur de son pays est plus grave qu'une défaite. Ah ! s'il était mort emporté par un boulet, comme Nelson, nous nous inclinierions en larmes devant ce décret du destin inexorable.

Mais nous nous révoltions, et la France se soulèvera d'indignation en apprenant que nous perdons l'amiral Courbet par la faute de ces gouvernants odieux qui gaspillent nos trésors humains comme nos trésors financiers.

La Ligue :

La politique coloniale avait déjà tué l'amiral Pierre; elle avait failli nous enlever le général de Négrier; aujourd'hui, c'est le plus brillant officier de notre marine, qui meurt victime des folles entreprises auxquelles M. Jules Ferry a voulu attacher son nom.

L'Intransigeant :

Nous ne comprenons pas pourquoi la Chambre a cru devoir lever la séance à la nouvelle de la mort de l'amiral Courbet, à moins que ce ne soit pour le plaisir de rester encore un jour sans rien faire. En effet, on ne prend pas le deuil des gens qu'on assassine. Or, Courbet est l'irréductible victime des pirates parlementaires qui, de leurs sièges du Palais-Bourbon, ont fauché plus de dix mille de nos marins et de nos soldats.

La République française :

Il est mort avant l'heure, en marin, sur le vaisseau même où tant de fois son pavillon a été

que les suites de celui-ci avaient apporté dans sa vie arrangée pour l'égoïsme, la tranquillité et le repos. Aussi, lorsque son fils lui demanda conseil :

— Mon garçon, lui répondit-elle en déchirant avec colère les lettres de Sabine, serment de femme, serment d'ivrogne. Qui a bu boira. Ce qui me saute aux yeux dans ces pattes de mouche, c'est que ta femme a envie de venir à Paris. Histoire de travailler sur un plus grand théâtre... Je ne l'empêche pas de faire le voyage : la route est libre et le pavé du roi est à tout le monde. Mais elle a trop souvent ouvert sa porte pour que je ne lui ferme pas la miègne à double tour... Quant à toi, si tu veux avoir mon opinion, apprends qu'il en est de ta situation comme d'une partie de piquet, où un galant homme ne doit jamais reprendre dans son écart.

Maintenant que nous en avons fini avec les prologomènes indispensables de ce récit, et que nous en avons déterminé, posé, *motivé*, comme on dit en argot de coulisses, les différents acteurs et les divers comparses, rentrons dans le vif du sujet et dans cette maison de la rue des Maçons-Sorbonne, devant laquelle la foule bruit et s'agite à l'instar d'un océan houleux.

Rejoignons dans le vestibule Vidocq et Cocco-Lacour. Montons avec eux le grand degré jusqu'au palier du second étage. Laissons derrière nous une antichambre carrelée en damier, lambrissée à mi-mur et, pour le reste, peinte d'une fresque représentant un treillage de fleurs. Traversons un boudoir tendu de ce vieux persan après lequel courent aujourd'hui les amateurs du genre *Pompadour*, et entrons, — du même pas pressé et résolu que le chef de la brigade de sûreté, talonné par son lieutenant, — dans la chambre sanglante où s'est accompli le crime du 3 janvier et où le cadavre de celle qui fut la *belle limona-*

salué par les hurras vainqueurs de la flotte. La France s'incline pieusement devant son cercueil, avec ce sentiment de gratitude douloureuse qu'elle garde à ceux de ses enfants qui ont accru son patrimoine de gloire.

Le Temps :

L'amiral Courbet vient de mourir probablement victime d'un climat terrible. Cet officier, à qui était échue l'honneur de rendre, après de cruels désastres, quelque prestige à nos armes et quelque confiance à nos cœurs, est enlevé à son pays et à la gloire au moment même où sa valeur venait de nous assurer, dans des circonstances difficiles, une paix avantageuse avec la Chine.

Le National :

On sait le courage, l'habileté et la science qu'il déploya dans l'affaire de Fou-Tchéou. La destruction de cet arsenal, en effet, restera une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la marine française.

Malheureusement, après ces exploits, l'escadre et son vaillant chef étaient immobilisés devant Formose. La douleur que lui causa l'inaction forcée à laquelle il était condamné, jointe à la fatigue de ses précédentes campagnes et à l'insalubrité du climat, furent les causes principales qui amenèrent la maladie qui vint de l'emporter.

Le Paris :

Nous venons de perdre un de nos grands Français, et nous pouvons le pleurer tous, comme tous nous avons pleuré Chanzy.

Le Français :

Depuis la guerre franco-allemande, l'amiral Courbet était le seul de nos chefs qui eût remporté un succès militaire. Son nom était devenu le synonyme de patriotisme, de courage et de foi; il était pour la France comme une réserve de l'avenir.

L'Univers :

Pour la France, le noble soldat restait une espérance. Dieu n'a pas voulu nous la laisser. Il faut, comme disait Bossuet, que l'œuvre de salut, si nous devons être sauvés, apparaisse comme étant tout entière de sa main.

La France dit :

Personne en France ne prononçait sans orgueil et sans émotion le nom de notre amiral Courbet. On va ramener ici la dépouille de ce glorieux Français. Nous demandons pour lui des funérailles nationales, que personne n'aura mieux méritées.

La Liberté :

Nous nous plaignons tous à voir en lui, un de ces hommes prédestinés qui, dans certaines circonstances données, pouvait concourir au relèvement de notre chère Patrie. C'est une perte peut-être irréparable.

La Patrie :

La paix misérable que nous subissons se signe sur le cadavre de l'amiral Courbet, un de nos officiers généraux les plus remarquables, dont le nom était si justement populaire.

Informations

Le scrutin de liste. — La loi sur le rétablissement du scrutin de liste est promulguée aujourd'hui au *Journal officiel*.

dière du café de l'Echelle git troué, déchiqueté, haché, — comme contait le garçon boucher, — de cinquante-deux coups de couteau !

VII

LA CHAMBRE SANGLANTE

Encore qu'elle ne fût pas douée d'un sentiment artistique démesurément développé, et qu'une fois en possession de l'ancien logis Thorillon, elle se fût appliquée à en accommoder successivement les différentes parties au style gréco-romain de la République et de l'Empire et au goût troubadour de la Restauration, l'ex-limonadière avait eu l'intelligence et le respect, si rares chez les parvenus, de ne modifier en rien le retrait où chacune de ses nobles devancières dans l'hôtel avait, du seizième au dix-huitième siècle, laissé une trace de son séjour. C'est ainsi que cette pièce avait conservé les proportions et la hauteur exorbitantes que lui avaient donné l'architecte du temps de Gabrielle d'Estrées, et, pareillement, la décoration et l'aménagement de l'époque : fenêtres basses à vitraux de couleur, tapisseries flamandes aux sujets mythologiques et plafond partagé en caissons intérieurement ornés de bosselages et d'Arabesques.

Le lit et la cheminée portaient la même date. Celle-ci faisait face aux fenêtres, — vaste à loger un homme debout, avec une plaque de fonte écusonnée au fond, un manteau en saillie « brodé comme un melon, » et des landiers de cuivre façonnés en trophées.

A sa droite, se dressait une horloge monumentale, dont le cadran marquait non seulement les heures, mais encore, les jours, les mois et les années.

A sa gauche, une toilette-crédence, de chêne sculpté et fouillé par quelqu'un des « tailleurs

Les élections générales. — Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler à la Chambre, au sujet de la date des élections.

On disait, aujourd'hui, que M. Brisson, interrogé à ce sujet, aurait répondu que le délai de vingt jours, pour la période électorale, devait être compris dans celui de soixante jours fixé pour les élections, et que les élections ne pouvaient avoir lieu avant le 7 septembre; ce serait probablement la date qu'on choisirait.

Nous ne signalons ce bruit qu'à titre de racontar.

— *Le Temps* dit que, dans un entretien qui a eu lieu vendredi, avec les représentants des deux groupes de la gauche, à la Chambre et au Sénat, M. Brisson, sans vouloir dire à quelle époque les élections auraient lieu, a pourtant indiqué qu'elles pourraient se faire en septembre, et a affirmé qu'il n'était pas question d'un prochain mouvement administratif.

La loi sur le rétablissement du scrutin de liste sera promulguée demain à l'*Officiel*.

On parle, pour le commandement en chef de l'Escadre de l'Extrême-Orient, du vice-amiral Duperré ou du contre-amiral Martin, qui va être promu vice-amiral.

Mort de Manteuffel

Carlsbad, 17 juin.

Le feld-maréchal prussien, Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine, est mort ici ce matin. Il a succombé aux suites d'une apoplexie pulmonaire.

Le condamné Pel. — Pel a reçu, à la Conciergerie, la visite de son avocat, M^e Joly, qui lui a donné la certitude qu'il ne serait pas exécuté.

L'horloger de Montreuil a passé la nuit dans le plus grand calme; il a bien dormi.

Ce soir, il sera transféré à la Grande-Roquette, où la camisole de force lui sera retirée.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La classe 1879. — Ordre vient d'être envoyé de nouveau au général de Courcy de rapatrier sans retard les hommes de la classe de 1879 qui se trouvent encore au Tonkin.

Le traité de paix ne permet pas au ministre de la guerre de les retenir sous les drapeaux après le 30 juin courant. Il en est de même pour les troupes de marine et les équipages de la flotte.

Suspension du maire de Bagat.

— Par arrêté du Préfet du Lot, du 11 juin courant, M. Scipion Delbreil, maire de la commune de Bagat, est suspendu de ses fonctions pendant un mois.

d'images » dont le ciseau amenuisa les boiseries de certaines résidences royales, était couverte de buifres, de flacons, de cuvettes, d'aiguillères d'argent estampé de la petite tour, — *tourillon*, *Thorillon*, — avec la devise en exergue :

Quand cuer (cœur) dedans,
Minime vault grand,

Ces armes et cette devise des propriétaires primitifs se répétaient, du reste, un peu partout dans l'appartement.

On les retrouvait sur l'enluminure des carreaux et dans un cartouche au-dessus de la cheminée. On les remarquait, brodées en canetille, sur les courtines de velours rouge du lit. Ce lit, vis-à-vis de la porte, s'élevait de dix pieds en panneau droit, avec un ciel à lambrequins qui formait dais. Il faisait comme une chambrette dans la chambre. Vous auriez juré un de ces oratoires improvisés par les châtelains du moyen âge dans l'embrasure d'une croisée ou la poivrière d'un pigeon.

Par contre, le lustre de cristal, le tapis des Gobelins, les meubles signés *Boule*, les *Sèvres*, les vieux-Saxons et les mille et une bagatelles que nous comprenons aujourd'hui sous l'étiquette : *bibelots*, appartenaient à des âges plus récents, et constituaient, avec le reste du décor et des accessoires, un pêle-mêle où se confondaient toutes les phases de l'histoire du luxe féminin.

Pour le moment, un jour terne. — Le jour d'une pluvieuse matinée d'hiver, — pénétrait par les fenêtres ouvertes dans la pièce où nous venons d'introduire le lecteur et l'emplissait d'une vapeur jaunâtre qui enveloppait les objets sans les éclairer nettement. Cette lueur louche agonisait sur les meubles en désordre et sur le tapis maculé de nombreuses flaqes de sang.

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

L'honorable M. Scipion Delbreil, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,
 J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'arrêté qui me suspend de mes fonctions de maire de la commune de Bagat. Je m'y conformerai, non pas que je le considère comme légal et fondé, et que ma conduite ait le moindre côté blâmable, mais parce qu'il ne me convient pas de le déférer à l'autorité supérieure, vu le peu d'importance que j'y attache.

Les motifs sur lesquels vous basez cet arrêté ne sont nullement exacts.

Il est en effet, complètement faux que j'ai confié l'administration de la commune à un simple conseiller municipal, au détriment de l'adjoint. Que ce dernier se rassure; il n'est jamais entré dans ma pensée d'empiéter sur ses droits et de blesser sa susceptibilité un peu déplacée.

N'étant pas habituellement sur les lieux, j'ai dû prendre un secrétaire chargé du travail matériel et je l'ai choisi parmi les membres du conseil municipal. En cela ai-je contrevenu à la loi ou au respect que je dois au Conseil? Je ne le pense pas. Il n'est pas dans la loi municipale d'article qui le défende.

Je n'ignore pas qu'il est interdit à un membre du conseil municipal de recevoir la moindre rétribution sur le budget communal. Mais rassurez-vous, monsieur le Préfet, pas un centime ne sera attribué à mon secrétaire. Du reste sur un premier avis qui me fut donné en votre absence, j'en confiai avec M. le Secrétaire général, qui reconnut mon droit à cet égard. Il eut été d'ailleurs difficile de le contester.

Ce conseiller en sa qualité de secrétaire, a eu l'imprudence, que dis-je, a commis la faute énorme de signer une lettre de convocation à une réunion de répartiteurs je crois, ou de toute autre commission. C'est le seul acte d'administration qu'il ait fait et que l'on puisse lui imputer; il remonte au mois de janvier dernier. Je défie M. l'adjoint et tous ceux qui se cachent derrière lui d'établir un autre fait. Et cependant les lettres sur lesquelles vous basez votre arrêté de suspension sont toutes postérieures à cette date. Avant de prendre une mesure aussi grave, n'eût-il pas été convenable de s'informer si les faits imputés étaient vrais ou faux? Vous avez mieux aimé vous en rapporter à la parole d'un individu qui fait métier de dénonciateur, sans vous demander quel était le mobile qui le faisait agir. Il vous eût été cependant bien facile de le surprendre en flagrant délit de mensonge. Ne vous a-t-il pas en effet affirmé que le conseiller municipal sur lequel pèsent toutes ses haines, était le dernier inscrit sur le tableau? Si vous aviez pris la peine de consulter ce tableau, vous y auriez vu, que M. Oulrières, occupe le septième rang et que s'il n'est pas au dixième, c'est que celui qui l'occupe le doit au bénéfice de l'âge, tous les deux ayant eu le même nombre de voix.

Enfin, vous me reprochez de laisser à la disposition du secrétaire le sceau de la mairie. Est-ce bien sérieusement que vous avez relevé ce grief? Pouvez-vous assujettir un maire à appliquer personnellement le sceau sur toutes les diverses pièces administratives où il est nécessaire? Vous même, monsieur le Préfet, vous n'avez certainement pas le sceau de la préfecture dans votre cabinet et vous laissez le soin d'en faire usage à vos garçons de bureaux.

Du reste, j'accepte la responsabilité des actes revêtus du sceau de la mairie de Bagat, parce que je sais en quelles mains droites et honnêtes je l'ai confié.

Voilà cependant les motifs sur lesquels vous vous appuyez pour prononcer ma suspension. Convenez, monsieur le Préfet, qu'ils sont bien misérables et que c'est l'arbitraire le plus pur. Vous avez voulu vous débarrasser de moi et tous les moyens ont été bons à vos yeux. Vous n'avez pas craint de substituer votre opinion à la volonté librement exprimée du suffrage universel. C'est le cas que vous faites de ce suffrage. Cependant à qui incombe, si ce n'est à vous, le soin de le respecter et de le faire respecter. L'opinion publique jugera de quel côté sont le droit et la raison.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

DELBREIL.

Émeute de Castelnaudary. — Nous recevons quelques nouveaux détails sur cette affaire qui pouvait avoir de graves conséquences sans l'intervention bienveillante de M. le Préfet du Lot.

M. le Préfet, arrivé sur les lieux avec M. le procureur de la République et quelques brigades de gendarmerie, cherche tout d'abord à calmer l'effervescence qui règne parmi les ouvriers. Mais ces derniers n'entendent rien; ils veulent recevoir le salaire qui leur est dû depuis plusieurs mois, et les menaces d'employer la force les trouve résolus et inébranlables.

Alors, M. le Préfet, pour éviter toute collision, invite le syndic à laisser aux ouvriers la plus large part possible du prix des chevaux vendus.

Cela fut fait immédiatement. 1000 fr. furent distribués à ces travailleurs si dignes d'intérêt

qui, probablement, perdront le surplus de leur salaire, mais que cet à-compte calma aussitôt.

M. le Préfet du Lot a accompli en cette occasion un excellent acte de justice et d'humanité.

Examens du certificat d'études.

Canton de Cahors (nord). — **Garçons.** 57 aspirants étaient inscrits, 53 se sont présentés, 43 ont été admis à l'examen oral et 41 ont été jugés dignes du certificat d'études dans l'ordre de mérite suivant :

MM. Lagarrigue, élève de l'école Bertal, à Cahors. — Houssard, id. Marlas, à Cahors. — Pradalès, id. de Mercuès. — Bédoué, id. Bertal, à Cahors. — Vignes, id. Bertal, à Cahors. — Miquel, id. Bertal, à Cahors. — Rigouste, id. à Larroque-des-Arcs. — Malirat, id. Marlas, à Cahors. — Bonaure, id. à Larroque-des-Arcs. — Valette, id. des Carmes à Cahors. — Mispoulié, des frères, à Cahors. — Escoffié, id. Marlas, à Cahors. — Paganel, id. Marlas, à Cahors. — Gascon, id. Bertal, à Cahors. — Geniès, id. de Lamadeleine. — Lartigaud, id. Marlas, à Cahors. — Pouzergues, id. Marlas, à Cahors. — Lagrille, id. des frères, à Cahors. — Cat, id. des frères, à Cahors. — Andrieu, id. Marlas, à Cahors. — Lentillac, id. de Lamadeleine. — Liauzu, id. des frères, à Cahors. — Besse, id. des frères, à Cahors. — Sol, id. de Larroque-des-Arcs. — Blanc, id. Marlas, à Cahors. — Bronet, id. de Mercuès. — Garronste, id. des frères, à Cahors. — Figeac, id. des frères, à Cahors. — Bonafous, id. des frères, à Cahors. — Carriol, id. de Mercuès. — Boffant, id. des frères, à Cahors. — Belmont, id. de Lamadeleine. — Bouyssel, id. de Valroufié. — Viguié, id. de Mercuès. — Delfour, id. de Mercuès. — Bouyssel, id. de Valroufié. — Petit, id. de Valroufié. — Poudon, id. des frères, à Cahors. — Coldéfy, id. de Larroque-des-Arcs. — Besse, id. des frères, à Cahors.

Filles. 36 aspirantes s'étaient fait inscrire et ont subi les épreuves écrites, 16 ont été admises à l'oral et 15 ont été définitivement admises dans l'ordre de mérite suivant :

MM^{les} Terret, élève de l'école laïque de Cahors. — Pignères, id. de l'hôtel de ville. — Vert, id. de l'école laïque de Cahors. — Peuoux, id. de Lamadeleine. — Périé, id. de Cahors. — Tourriol, id. de Cahors. — Brugalères, id. congréganiste de Constans. — Lafon, id. école laïque de Cahors. — Peyre, id. de Lamadeleine. — Clary, id. de Lamadeleine. — Hugonneng, id. de Cahors. — Trioulié, id. de Cahors. — Plaviel, id. de Larroque-des-Arcs. — Blanc, id. de Larroque-des-Arcs.

M. Richardot, chef de poste des contributions indirectes (service de l'octroi), à Cahors, vient d'être élevé sur place à la 2^e classe de son grade.

Le Préfet du Lot a donné un témoignage public de satisfaction au sieur Blanc (Jean), de Carennac, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en arrêtant, le 2 mars dernier, un cheval attelé, qui s'était emporté.

Dans la journée du 4 juin, une femme qui lavait du linge dans le lac de Lagarrigue, commune de Cozance, découvrit le cadavre d'un enfant nouveau-né.

La Justice informe.

Acte de courage. — Le 13 courant, vers 5 heures du soir, le nommé Lacaze, Jean, âgé de 12 ans, voulut traverser le Lot à la nage; il se trouvait déjà au milieu de la rivière, lorsque, sentant ses forces le trahir, il se mit à crier : au secours ! La rive n'étant occupée que par quelques laveuses; l'enfant allait périr, lorsque le jeune Calvet Léon, âgé de 13 ans, demeurant rue Daurade, à Cahors, attiré par ces cris de détresse, accourut, se déshabilla vivement, puis se jeta résolument à l'eau, en adressant des paroles d'encouragement à Lacaze, qu'il parvint à rejoindre et à ramener, non sans de grands efforts, sur la berge.

Accident. — Lundi soir, vers 7 h. 1/2, le nommé Cocula, René, aubergiste à Cahors, descendait le boulevard Gambetta, au petit trot du cheval attelé à la voiture qu'il conduisait. Il venait d'arriver à la hauteur du café Tivoli, lorsque le jeune Laborde, fils du gérant de cet établissement, ayant voulu traverser le boulevard, fut reversé par le cheval et atteint à la jambe droite par une des roues de la voiture. Relevé immédiatement, cet enfant âgé de 6 ans, a été transporté dans l'intérieur du café, où M. le Dr Lebœuf a constaté que les blessures et contusions ne présentaient heureusement aucun caractère de gravité.

Un concours pour les bourses de licence — sciences naturelles, près le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, s'ouvrira le 10 juillet 1885 dans les conditions déterminées par l'arrêté ministériel du 25 avril 1882.

Volontariat. — On s'occupe, au ministère de la guerre, de rédiger des instructions spéciales pour les examens du volontariat d'un an. Elles seront prêtes la semaine prochaine.

On pense que les examens écrits pourront avoir lieu fin août.

Réserve et territoriale. — Tous les capitaines en retraite de l'armée seront désormais nommés avec leur grade dans la réserve.

À ce point de vue de l'unité régimentaire, le général Campenon veut arriver à fondre les cadres de la réserve avec ceux de l'armée territoriale.

Feuilles de route. — Les militaires isolés dirigés sur leur corps, ou les hommes libérés voyageant en uniforme, qui se présenteront à l'état-major d'une place de passage, déclarant avoir perdu leur feuille de route ou leur livret et ne pouvant, faute de ressources, continuer leur voyage, seront dorénavant punis.

Cette punition pourra être portée jusqu'à soixante jours de prison pour ceux qui se seront mis volontairement dans cette situation. Pour les hommes passant dans la réserve, elle sera au maximum de trente jours.

De plus ces soldats seront astreints à un travail de nature à leur procurer argent nécessaire à l'achèvement de leur voyage.

Les soldats employés aux moissons. — Un certain nombre de soldats seront mis comme les années précédentes, à la disposition des cultivateurs aux époques de la fenaison, des moissons et des vendanges. L'autorité militaire accordera aux militaires qui demanderont à se rendre dans leurs familles, des permissions de trente ou vingt jours.

Les cultivateurs doivent aux soldats qu'ils emploieront aux travaux agricoles la nourriture et une indemnité journalière de 1 franc 40 cent. ; les frais de voyage des soldats sont aussi à leur charge.

Passage du 7^e de ligne. — Mardi matin est arrivé dans notre ville un bataillon du 7^e de ligne se rendant au camp de Montech pour y exécuter le tir à de grandes distances.

Ces braves soldats sont en route depuis deux jours avec ces grosses chaleurs.

Les sous-officiers de la garnison se sont réunis dans leur Cercle, sur la place d'Armes et ont offert à leurs camarades du 7^e de ligne un punch de bienvenue.

La musique du 11^e a prêté son concours à cette soirée. (Courrier de Montauban).

Arrestations. — Le commissaire de police a procédé à l'arrestation du nommé Goudouly, Pierre, âgé de 21 ans, garçon de salle à l'hôtel des Ambassadeurs, pour s'être approprié et avoir caché dans sa malle un porte-monnaie contenant une somme de 60 fr., qu'une dame anglaise avait laissé tomber dans la salle à manger de l'établissement.

Le commissaire a fait procéder à l'arrestation de la nommée Granier, Louise, fille soumise, demeurant rue du Château du-Roi, à Cahors, sous l'inculpation d'escroquerie commise avec usage de faux nom et de fausses qualités.

Remède pour la destruction des escargots dans les vignes. — La vigne entrant en végétation, les limaces commencent dans certains endroits à faire des dégâts en détruisant les nouveaux bourgeons.

M. Ed. Zacharewicz communique un procédé qu'il a fait appliquer l'année dernière sur les plantations de vignes de la plaine de l'Hérault (territoire de Montagnac.)

Il consiste à faire dissoudre 500 grammes de sulfate de cuivre (vitriol bleu) dans quatre litres d'eau, y ajouter un peu de farine et de l'ocre rouge, porter sur le feu pour faire épaissir et enduire au moyen d'un pinceau chaque pied de souche à une hauteur de 30 cent. du sol sur une largeur d'environ 15 cent. Cette zone suffit pour arrêter le limaçon. On en fait autant aux échals. L'ocre rouge ne sert qu'à indiquer les pieds traités.

Ce procédé a donné de très bon résultats.

On a déjà signalé que les pieds de vigne traités par le sulfate de cuivre en vue de détruire l'anthracnose n'avaient pas été envahis par les limaces.

ESPÉRANCE. — Cours au 18 juin.

3 0/0	81 25
3 0/0 amortissable (ancien)	83 30
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 80
4 1/2 0/0 1883	109 92

Dernier cours du 17 juin.

Actions Orléans	4,330 50
Actions Lyon	4,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	388 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	343 00
Obligations Lombardes (jouissance)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	335 50

Bibliographie

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 fr. par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

SCIENCE ET NATURE

Revue Internationale Illustrée

DES

PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

Paraissant tous les samedis

Par numéro de 16 pages à 2 colonnes avec de nombreuses illustrations.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Tout le monde a le besoin ou le désir de connaître les conquêtes, les progrès et les applications des découvertes modernes en France et à l'étranger; tout le monde s'intéresse aux actualités scientifiques.

Aussi la science n'habite-t-elle plus maintenant sur des hauteurs inaccessible, « espouvantail à effrayer les gens, » comme disait Montaigne. Elle se fait familière, courante, de compagnie légère et facile; elle prend la forme d'une Revue qui toutes les semaines, sans relâche, apporte à notre foyer un large courant d'idées et de connaissances nouvelles.

Le texte est rédigé par un groupe de savants et de vulgarisateurs qui occupent un rang distingué dans la science et dans l'industrie, et dont les noms sont bien connus de tous ceux qui suivent le mouvement contemporain dans ses directions diverses; nous citerons MM. Hamy, Henninger, Künckel d'Hercule, Napoli, Chésnel, etc.; les illustrations sont confiées aux meilleurs artistes. Grâce à cette collaboration multiple, chacun ne parle que de ce qu'il sait ou de ce qu'il a vu; et c'est aidés de documents originaux ou de photographies, que les dessinateurs reproduisent les machines employées dans nos manufactures, les types des races sauvages ou des espèces d'animaux domestiques, les scènes de la nature, etc.

Un numéro est adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et qui enverra 15 centimes pour l'affranchissement du numéro.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain, Paris.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Deniker, dessins par Riocreux, Cusin, Nicolet, Chevrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 30 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le *vade-mecum* des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

Le Bon Journal, hebdomadaire, illustré à dix centimes, paraît toutes les semaines chez tous les libraires, marchands de journaux et dans les gares. Il reproduit : *Micheline*, d'Hector Malot; *Jean Vaubaron*, de Xavier de Montépin; un grand souvenir judiciaire sur Troppmann et des nouvelles illustrées de A. Daudet, Guy de Maupassant, E. Chauvette, J. Moineaux, H. Escoffier, etc.

Le *Bon Journal* a acquis la première reproduction du nouveau roman de M. George Ohnet.

LA GRANDE MARNIÈRE

Prix de l'abonnement annuel, 8 francs par an, chez les éditeurs MARPON ET FLAMMARION, rue Racine, 26, Paris.

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ
ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIERE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmés et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon VINAIGRE DE L'ÉTOILE de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres.

Agreez, M

, mes saluts sincères,
COUSTILLAS Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre..... 30^F

Franco de port gare de l'acheteur

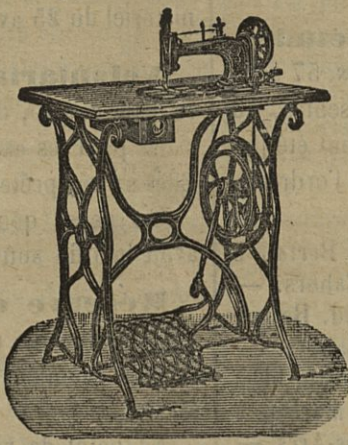
Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS SÉRIEUX ET ACTIFS

MACHINES À COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur
rue Fénélon, 9,

vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70.

S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Poy-l'Evêque (Lot.)

A VENDRE UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence de Salviac.

S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot.)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, catarrhes urinaux, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre



Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 8 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des complets en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr.
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes en alpaga, depuis..... 23 fr.
- Des Pantalons de différents genres, depuis..... 2 fr. 50

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer. Néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

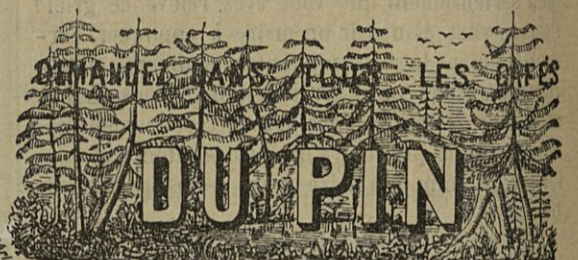
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

HISTOIRE DE FRANCE

ET DES
Pays étrangers

GÉOGRAPHIE — COSMOGRAPHIE

1. MORAND. Introd. à l'étude des sciences physiques.
2. CRUVEILHIER. Hygiène générale.
3. CORBON. De l'enseignement professionnel.
4. L. PICHAT. L'art et les artistes en France.
5. BUCHEZ. Les Mérovingiens.
6. BUCHEZ. Les Carolingiens.
7. F. MORIN. La France au moyen âge.
8. BASTIDE. Lutte religieuse des premiers siècles.
9. BASTIDE. Les guerres de la Réforme.
10. E. PELLETAN. Décadence de la monarchie française.
11. L. BROTHIER. Histoire de la terre.
12. SANSON. Principaux Faits de la chimie.
13. TURCK. Médecine populaire.
14. MORIN. Résumé populaire du Code civil.
15. ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
16. A. OTT. L'Inde et la Chine.
17. CATALAN. Notions d'astronomie.
18. CRISTAL. Les délassements du travail.
19. VICTOR MEUNIER. Philosophie zoologique.
20. G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
21. CH. ROLAND. Histoire de l'Angleterre.
22. E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
23. GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.
25. L. COMBES. La Grèce ancienne.
26. FRED. LOCK. Histoire de la philosophie.
27. L. BROTHIER. Histoire de la Restauration.
28. L. MARGOLLÉ. Les phénomènes de la mer.
29. L. MARGOLLÉ. Les phénomènes de l'air.
30. L. COLLAN. Histoire de l'empire ottoman.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES

BIBLIOTHÈQUE UTILE

86 vol. in-18 de 192 p. chacun; le vol. br. 60 c.; cart. à l'angl. 1 fr. (envoi franco contre timbres ou mandats-posta.)

30. ZURCHER. Les Phénomènes de l'atmosphère.
31. E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.
32. EUGÈNE NOËL. Voltaire et Rousseau.
33. A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. G. RICHARD. Origine et Fin des mondes.
35. ENFANTIN. La vie éternelle.
36. L. BROTHIER. Causeries sur la mécanique.
37. ALFRED DONEAUD. Histoire de la marine française.
38. FRED. LOCK. Jeanne d'Arc.
- 39-40. CARNOT. Révolution française, 2 vol.
41. ZURCHER et MARGOLLÉ. Télescope et Microscope.
42. BLERZY. Torrents, Fleuves et canaux de la France.
43. P. SECCHI, WOLF et BRIOT. Le Soleil et les Étoiles.
44. STANLEY JEVONS. Économie politique.
45. EM. FERRIERE. Le Darwinisme.
46. LENEVEUX. Paris municipal.
47. BOILLLOT. Les Entretiens de Fontenelle.
48. EDGAR ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe.
49. GEIKIE. Géographie physique.
50. ZABOROWSKI. L'origine du langage.
51. BLERZY. Les Colonies britanniques.
52. ALBERT LÉVY. Histoire de l'air.
53. GEIKIE. Géologie.
54. ZABOROWSKI. Les migrations des animaux.
55. F. PAULHAN. La physiologie de l'esprit.
56. ZURCHER et MARGOLLÉ. Phénomènes célestes.
57. GIRARD DE BIALLE. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.

SCIENCES

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

58. JACQUES BERTILLON. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. PAUL GAFFAREL. La défense nationale en 1792.
60. HERBERT SPENCER. De l'éducation.
61. JULES BARNI. Napoléon 1^{er}.
62. HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
63. P. BONDOLFI. L'Europe contemporaine.
64. GROVE. Continents et océans.
65. JOUAN. Les îles du Pacifique.
66. ROBINET. La philosophie positive.
67. RENARD. L'homme est-il libre?
68. ZABOROWSKI. Les grands singes.
69. E. HATIN. Histoire du Journal.
70. GIRARD DE BIALLE. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. A. DONEAUD. Histoire contemporaine de la Prusse.
72. DUFOUR. Petit dictionnaire des falsifications.
73. F. HENNEGUY. Histoire contemp. de l'Italie.
74. LENEVEUX. Le travail manuel en France.
75. JOUAN. La chasse aux animaux marins.
76. REGNARD. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. BOUANT. Histoire de l'eau.
78. JOUDRY. Le patriotisme à l'école.
79. MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
80. CREIGHTON. Histoire romaine.
- 81-82. BONDOLFI. Mœurs et institut. de la France, 2 vol.
83. ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
84. J. REYNAGH. Léon Garibaldi.
85. H. BEAUREGARD. Zoologie générale.
86. WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 40 par la poste.